



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 27 septembre 2022

2022/09/27-14

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT KEROUEL	Nombre de présents	23
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **27 septembre 2022 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique - SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - GEORGES Valérie – ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

BORDENAVE Bruno à TANGUY Michel
DENIEL Baptiste à BELLEC Olivier
JOULAIN Anita à DOUX BETHUIS Sonia
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier
DAGORN Nicolas à CARDUNER Didier

Absent(e)

GALBRUN Karine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

DREAU Liliane

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique que la société POLIMMO a accepté de céder à la commune la parcelle cadastrée YP 614 située au lieu-dit Kerouel pour une surface de 1 725 m² au prix de 8,50 € le m².

Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé (ER2) dans le but de réaliser une aire covoiturage.

Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Un plan de bornage est joint en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle YP 614 et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 29 septembre 2022
LE MAIRE
Olivier BELLEC

